



Syndicat général du ministère chargé de l'Agriculture
(administration centrale, services déconcentrés, établissements publics)

LE MOUVEMENT SOCIAL CONTINUE !

Le mouvement social que nous venons de vivre a été exceptionnel. Il faut remonter à l'hiver 1995 pour voir une mobilisation de cette ampleur. Que ce soit contre la « réforme » des retraites ou face aux projets de décentralisation, la longévité du conflit, la détermination des participants, l'organisation des grèves et des manifestations massives dans nombre de départements, montrent le refus majoritaire des salariés de ces contre-réformes.

Tous les sondages d'opinion l'ont confirmé : plus de 60% de la population soutenait les secteurs en lutte. Autres faits marquants : les salariés du public et du privé ont été très souvent au coude à coude dans les mobilisations, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

La trahison de la CFDT a conforté le gouvernement dans ses choix, et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de déboucher sur une véritable grève générale seule à même de faire reculer le gouvernement. Cependant, la mobilisation est loin d'être terminée.

D'abord parce que les salariés n'ont pas accepté de ne pas avoir été écoutés et que la loi sur les retraites et les projets de décentralisation n'ont pas été retirés. Mais aussi parce que beaucoup de travailleurs ont fait l'expérience pour la première fois de luttes radicales et que de nombreuses équipes militantes, formées lors de ces conflits, sont capables de relancer aujourd'hui les mobilisations.

Et les mobilisations n'ont pas cessé pendant l'été !

Les intermittents du spectacle en lutte contre la réduction de leur régime d'indemnisation – chômage (acceptée par CFDT, CFTC, CGC à l'UNEDIC) ont occupé l'actualité tout l'été, en faisant annuler ou en boycottant un grand nombre de festivals.

Quant au rassemblement du Larzac des 8 - 10 août, la présence de deux cent mille personnes venues débattre de la paix, des conflits sociaux, d'environnement, des changements sociaux nécessaires ou de la répression contre des militants syndicaux, a transformé un simple rendez-vous prévu pour fêter les 30 ans de la victoire face aux projets de militarisation du plateau du Larzac, en immense carrefour des mobilisations de ces derniers mois, pour en tirer le bilan, mais aussi pour préparer celles à venir.

Par ailleurs, la rentrée scolaire à peine commencée, des actions ont eu lieu dans les établissements d'enseignement avec une journée de manifestations le 10 septembre. Les intermittents du spectacle ont eux aussi organisé de nouvelles manifestations. Des rassemblements contre les licenciements ont également eu lieu le 8 octobre.

Face aux effets dévastateurs de la régression sociale, aux exclusions, au chômage reparti à la hausse (avec de nouvelles radiations massives qui vont toucher plus de 250.000 chômeurs), à la multiplication des insécurités sociales, une politique radicalement opposée aux projets de société du MEDEF est pourtant plus que jamais nécessaire.

Les salariés et les exclus devront peser de tout leur poids pour obtenir une véritable politique de progrès social.

La commission exécutive du SYGMA-FSU

Au sommaire

- L'édito
- Licenciements, dégradation de l'indemnisation du chômage, il faut se mobiliser
- Offensive contre la réduction du temps de travail
- Un été qui démontre les besoins de service public
- Se syndiquer pour ne pas subir !

Les licenciements s'amplifient et les chômeurs seront moins indemnisés !

Le gouvernement CRS (Chirac – Raffarin – Sarkozy) nous appelle à travailler plus, le MEDEF licencie.

C'est une véritable litanie de plans de licenciements. Quelques exemples, car il est impossible de tout mentionner au risque d'édiiter un catalogue long comme un jour sans pain : licenciement de 500 intérimaires chez Peugeot Citroën à Poissy, fermeture de la fonderie La Française de Mécanique dans le Nord (700 personnes), importantes restructurations dans le groupe Schneider avec une annonce de 1 000 à plus de 2000 suppressions d'emploi, augmentation du cours des actions STM ... et suppression de 600 emplois à Rennes.

Et dans la fonction publique le budget 2004 prévoit moins 5.000 emplois. Dans des établissements publics, des emplois de non-titulaires sont menacés dès cet automne. Ainsi, le ministère de l'agriculture a dû débloquer en urgence 300.000 € pour pouvoir continuer à payer d'ici la fin d'année des non-titulaires au CNERTA (dépendant de l'ENESAD de Dijon). Le CTBA (centre technique du bois et de l'ameublement) annonce aussi des licenciements. Enfin, l'ONF a subi un véritable plan social, avec plus de 500 suppressions d'emplois budgétaires.

Face à cette dégradation de la situation de l'emploi, partout en France, tous ensemble, privé public, salariés chômeurs, luttons pour le droit au travail, à une juste rémunération.

A Poissy, du jamais vu, une manifestation des Peugeot venus de toutes les usines, à Rennes 3.000 manifestants regroupant des salariés de l'ensemble des entreprises du bassin d'emploi. D'Est en Ouest, Nord au Sud, manifestations, villes mortes, pétitions etc. sont organisées pour défendre l'emploi, pour avoir le droit de travailler simplement. Les associations de chômeur (AC – APEIS – MNCP – Comité CGT) ont manifesté le 8 octobre dernier, avec le soutien de la CGT, de la FSU, etc.

Le SYGMA-FSU appelle ses adhérents à soutenir activement les salariés menacés par des licenciements, et à participer à toutes les actions qui auront lieu dans les prochaines semaines, pour l'emploi, contre les licenciements et la précarité, contre la baisse des revenus des sans emplois.

Baisses de l'impôt sur le revenu ... quelques chiffres

Le SNUI (syndicat national unifié des impôts, membre du G10 – Solidaires) a calculé l'effet de la baisse annoncée de 3% de l'impôt sur le revenu (IR) :

- Pour les contribuables ne payant pas d'impôt sur le revenu, la prime pour l'emploi serait augmentée de 20 € (base SMIC mensuel 39 heures).
- Pour les contribuables qui ont un revenu annuel de 15.000 €, la baisse de l'IR se traduira par un montant de 27 €, soit le prix de quatre places de cinéma.
- Pour ceux qui déclarent entre 15.000 et 50.000 € (les plus nombreux : 13 millions de ménages), la baisse de l'IR correspondrait à 55 €, soit le montant d'un petit caddy de supermarché.
- Les foyers qui dépassent 50.000 € auraient un impôt réduit de 415 €, de quoi se payer une semaine de vacances dans un gîte rural.

La mesure n'est donc vraiment pas sociale, puisqu'elle vise à remettre en cause le caractère redistributif de l'impôt sur le revenu. Et dans le même temps, les collectivités territoriales augmentent les impôts locaux, lesquels ne sont que faiblement redistributifs.

Le gouvernement annonce également une augmentation des tarifs publics et des taxes (TIPP sur les carburants).

Ce sont bien tous les mécanismes de redistribution des richesses au travers de l'impôt sur le revenu, du service public, de la protection sociale qui sont attaqués par la politique libérale du gouvernement et du MEDEF.

Offensive du gouvernement et du patronat contre la RTT

L'offensive menée depuis quelques semaines par « les petits soldats » de la majorité parlementaire contre la RTT et contre ces Français qui ne travailleraient pas assez, procède de la même stratégie gouvernementale qui consiste dans un premier temps à envoyer les sans grades « au carton », analyser la riposte des partenaires sociaux, des politiques d'oppositions de l'opinion, et rectifier ensuite et au besoin la position.

En voulant culpabiliser les sans emplois et les travailleurs bénéficiaires des mesures de RTT, en affublant ces dernières de tous les maux et notamment du déficit de 15 milliards d'euros au budget de l'Etat, le gouvernement oublie ses propres responsabilités par les cadeaux Balladur et Juppé et celles des entreprises qui après avoir « empoché » ces aides et celles liées à la RTT n'hésitent pas à licencier à tour de plans sociaux.

Contrairement à ce que l'on nous dit, les embauches consécutives aux 35 heures ont généré des recettes puisqu'un chômeur qui retrouve du travail paye des cotisations et des impôts. Selon l'OFCE, 35.000 emplois nouveaux font rentrer, chaque année, 3,5 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité Sociale, 3 milliards dans celles de l'Etat et 1,3 milliards dans celles de l'UNEDIC.

Les mesures de la loi Aubry auraient créé 200.000 emplois en 1999 et 2000, selon un rapport du commissaire général au plan Henri Rouilleau. Fin 2001, l'INSEE dénombrait la création de 300.000 emplois. Le mouvement s'est ralenti ensuite car les petites et moyennes entreprises ont été « dispensées » des 35 heures. Mais la DARES (ministère de l'emploi) a dénombré encore 50.000 emplois « 35 heures » créés au cours des premiers mois de l'année 2002 (cf. *Libération du 7/10/03*). On peut imaginer l'impact de ces mesures si la RTT dans la fonction publique avait été accompagnée d'embauches correspondantes.

Il faut mettre aujourd'hui en parallèle ces mesures et celles prises par le gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, qui entraînent des ratés dans la politique de l'emploi du pays. On compte aujourd'hui plus de 2.600.000 chômeurs malgré les bidouillages du ministère du travail pour diminuer ces chiffres, mais pas les sans emplois, malgré les coupes sombres prévues dans les allocations chômage. On prévoit la perte pour les demandeurs en fin de droits au bout de deux ans (actuellement sans limitation de durée tant qu'il y a recherche de travail) de l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Ainsi, dès l'an prochain, plus de 130.000 chômeurs de longue durée ne percevront plus que le RMI et disparaîtront des listes de l'ANPE (cf. *Le Monde 7/10/03*, le *SNU-TEFI - FSU chiffre à plus de 250.000 le nombre de chômeurs qui ne seront plus indemnisés dans les prochains mois*).

Le ministère rogne un acquis de la RTT

L'arrêté du 27 juin 2003 fixe les taux d'actualisation du SMIC, suite à la loi du 17/01/03 modifiant la loi RTT du 19/01/2000, tendant à un retour au SMIC unique au 1/07/2005 et à faire disparaître le système de garanties mensuelles mises en place par les lois Aubry.

Cet arrêté prévoit cinq taux selon la date d'application de la RTT dans l'entreprise. Ces taux vont de + 1,6% pour une RTT appliquée à compter du 1/07/2002 à +3,2234% pour une RTT appliquée depuis le 15 juin 1998.

Cette loi fait perdre du pouvoir d'achat aux travailleurs payés au SMIC horaire et bénéficiant d'une RTT depuis peu. (progression de 1,6 % inférieure à l'inflation +1,9 % de juillet 2002 à juillet 2003 source INSEE).

Au ministère de l'agriculture on fait encore mieux. Sans tenir compte des dispositions de l'arrêté, on applique 1,6 %, au lieu des 1,798 % prévus par le texte à la revalorisation du SMIC des agents non titulaires.

Le ministère aurait-il du mal à « avaler » l'augmentation de 11,43 % du taux horaire (nécessaire pour maintenir la rémunération mensuelle des contractuels et pour éviter des inégalités de traitement) qu'il avait dû admettre difficilement lors du passage aux 35 heures ? Après la forte mobilisation des personnels durant l'année 2000, le passage aux 35 heures pour les agents non titulaires, n'avait pas entraîné une diminution de la rémunération mensuelle. Normal non ?

Un été qui démontre les besoins de service public !

Nous ne reviendrons pas sur les responsabilités ou non des ministres en août 2003. Car pour nous, les chiffres dramatiques des conséquences de la vague de chaleur d'août 2003 démontrent surtout le besoin de service public.

L'insuffisance de réponses aux besoins exprimés lors de cette canicule ne peut être analysée sans revenir sur l'insuffisance des créations d'emplois en compensation de l'application de la RTT dans le secteur hospitalier, sur une gestion de l'hôpital public privilégiant une vision économique et budgétaire et non une recherche de réponse aux besoins. Pour preuve le nombre de lits des services fermés faute de moyens, le nombre très faible de personnels hospitaliers (agents de service, administratifs, assistants des personnels

de santé, infirmières, médecins, etc.). Tout cela illustre bien ce qui arrive quand on n'a que la vision du budget à ne pas dépasser, de la répartition des pénuries, ... Et cela risque encore de s'aggraver demain avec le plan Hôpital 2007 du ministre Mattéi.

Cela doit amener à poser le problème du niveau de protection sociale que veulent les citoyens, et non pas le niveau de prélèvement obligatoire décrit à l'envi comme insupportable par le MEDEF, les journalistes économiques, les dirigeants.

Que penser également des incendies de forêts, ravageant des km² de terrains boisés ? Certaines images étaient quand même parlantes, montrant la dissémination dans les bois d'habitations, l'occupation des sols décidées par les

élus locaux répondant plus à la satisfaction de demandes particulières qu'à un sens de l'intérêt général. Quant à faire appliquer à ces mêmes particuliers les obligations de débroussaillage, les enjeux électoraux sont certainement plus forts que les pouvoirs de police du Maire !

Enfin, là également, les suppressions d'emplois de forestiers, la réorganisation de l'ONF et l'éloignement croissant du terrain, l'insuffisance des effectifs et de la rémunération des pompiers, sont autant de facteurs aggravants, tant au moment de l'incendie qu'en prévention des risques. Cette situation est la résultante d'un Etat qui est contraint de se désengager progressivement de ses obligations de service public, faute de moyens et de personnels.

Nous sommes face à plusieurs projets lourds de conséquences pour les personnels et pour le service public

Décentralisation : discussion lors des comités techniques paritaires nationaux (CTPC «SD » et CTPM) de l'article transférant l'aménagement foncier rural (y compris la réglementation des boisements) aux départements : cet article fait partie du projet de loi sur le développement des territoires ruraux, qui a été approuvé par le Conseil des Ministres. Un SYGMA-Infos va être diffusé aux sections du SYGMA-FSU.

Stratégies ministérielles de réforme : présentation par le Ministre pendant le débat parlementaire sur le budget, après « concertation » avec les syndicats. La lettre de commande de Matignon, les propositions des chargés de mission internes au ministère, sont clairs : réduire les moyens destinés aux services de l'Etat, faire la liste de tout ce qui peut faire l'objet d'une délégation de service public (au profit d'établissements publics : Offices, CNASEA, ONF, CRPF, Chambres d'Agriculture, et du privé : profession agricole, industriels, etc.).

Assurance – maladie : mise en place par le gouvernement d'un comité de réflexion sur l'assurance maladie, comme ce qui avait été fait avec le Conseil d'Orientation des Retraites, mais avec beaucoup moins de temps et de moyens pour une réelle réflexion. Et décisions déjà prises de réductions des prestations maladie : augmentation du forfait hospitalier, déremboursement de centaines de médicaments, ... Le gouvernement pousse d'emblée pour réduire la part de la sécurité sociale (panier minimum de soins, et peut-être les risques les plus coûteux), augmenter la part relevant d'une couverture individuelle (mutuelles, assurances privées), mais qui nécessite une cotisation individuelle de chaque assuré social. Le SYGMA-FSU tient à votre disposition beaucoup de documentation en la matière. Des documents d'information sont en cours d'élaboration, pour diffusion à tous les agents.

Salaires, primes, déroulements de carrière : absence totale de négociation, 0,5% seulement de hausse du point Fonction Publique pour 2003, limitation annoncée pour 2004, le contentieux salarial dans le secteur public s'alourdit. Et au-delà de l'absence de revalorisation des salaires, le gouvernement avance vers l'individualisation des situations, la rémunération au mérite (cf. les propositions indiquées dans la « stratégie de réforme » de la ministre de l'écologie), la mise en place de mécanismes déjà subis par les salariés du privé, au détriment des avancées collectives plus égalitaires.

Budget 2004 : c'est le plus mauvais budget depuis longtemps au ministère de l'agriculture : 323 suppressions d'emplois, une absence totale de mesure de dé-précarisation, une nouvelle baisse des moyens de fonctionnement pour les services, notamment les DDSV, une réduction importante des crédits accordés aux établissements publics sous tutelle (IFN, ONF, Offices, Haras Nationaux), des mesures catégorielles nettement insuffisantes, ... Un SYGMA-Infos spécial fait le point sur le budget 2004, disponible auprès des représentants SYGMA-FSU.

SE SYNDIQUER POUR NE PAS SUBIR

Une nécessité : développer la solidarité et l'action en commun pour ne pas subir

Marchandisation des services publics, décentralisation, délégations de service public, attaques contre les acquis sociaux, pertes de pouvoir d'achat, mises en cause des retraites, de l'assurance maladie et de l'indemnisation du chômage, ..., autant de menaces pour tous les salariés, du public comme du privé. Chacun individuellement connaît les enjeux, chacun connaît les dangers. Chacun peut-il seul y faire face ?

S'opposer aux régressions, proposer d'autres choix, c'est l'affaire de tous !

Avoir des convictions ne suffit pas si on ne se dote pas d'un outil puissant, capable de fédérer les idéaux, capable de rassembler les forces trop souvent dispersées.

Le SYGMA-FSU a su constituer cet outil, reconnu par les personnels, capable de porter des analyses sur les dossiers de l'actualité sociale, tant au niveau du ministère que plus globalement, capable d'informer et de faire débattre les salariés de ces sujets, capable de proposer et d'organiser les mobilisations des personnels (actions RTT, actions sur les retraites).

Parce que, individuellement, la lutte serait trop inégale, rejoignez-nous pour, ensemble, faire face plus efficacement et poursuivre l'action pour la défense des salariés, du service public et de l'ensemble de la protection sociale. Se syndiquer, un acte militant, un acte de participation !

J'adhère au SYGMA-FSU

En prenant contact avec la section départementale du SYGMA-FSU,
ou à défaut auprès du trésorier national du SYGMA-FSU :

Michel Leriche, DDSV Corrèze, Tél. 05 55 29 97 19, michel.leriche@agriculture.gouv.fr